

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2721

2 octobre 2015

SOMMAIRE

Arcadis Gestion S.A.	130562	RF Acquisition S.à r.l.	130564
Arcadis Gestion S.A.	130569	R.M.N. GmbH	130563
Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l.	130582	Rod 1 SA	130564
Bock Capital EU Luxembourg PG S.à r.l.	130587	Rod 2 SA	130564
EVS NETCO Luxembourg s.à r.l.	130562	Rod 3 SA	130565
Facere S.à r.l.	130562	Roslin S.à r.l.	130600
FFK Invest SPF	130562	RP Lux Energy S.à r.l.	130564
FFK Invest SPF	130563	Seldar S.à r.l.	130566
FFK Invest SPF	130563	Senyar S.à r.l.	130567
Fonciere Sweet Inn Luxembourg S.à r.l.	130576	Sharpburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS	130565
FT Luxembourg Holdco S.à r.l.	130568	Siitnedif Tordesillas SICAV	130565
GTE I Holding	130566	Stork Acceptance S.A.	130568
GVL Express S.à r.l.	130571	Tangible Assets Investments S.à r.l.	130601
Immogroup S.A.	130566	Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l.	130601
Imprimerie Hengen	130567	tecna s.à r.l.	130563
Ithacalux 3 S.à r.l.	130566	TigerLuxOne Holdco S.C.A.	130562
LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	130573	Towra S.A.-SPF	130563
Luxgate	130601	Towra S.A.-SPF	130568
Luxtile au Coin du Feu	130567	Vitruvian II Luxembourg S.à r.l.	130603
NGR Consulting S. à r.l.	130608	Vittoria Invest S.A.	130569
Olympia Management S.à r.l.	130565	VIY Managers S.à r.l.	130569
Parfin S.à r.l.	130570	Woell s.à.r.l.	130569
Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l.	130567	Zebraia Holding S.à r.l.	130586
Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	130568	Zinnia Hotels Group S. à r.l.	130600
Queensgate Investments I Midco 2 S.à r.l.	130608	Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l.	130569
Reiff Masutt S.A.	130565		
Retail Holdings S.à r.l.	130564		

EVS NETCO Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 68.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015139543/9.
(150151671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Facere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.
Référence de publication: 2015138897/10.
(150150566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

FFK Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 150.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015138900/10.
(150150620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Signature.

TigerLuxOne Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 188.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TigerLuxOne Midco S.à r.l.
Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2015140492/12.
(150152732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Arcadis Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 146.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015140634/13.
(150153197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

R.M.N. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139194/9.

(150151402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

FFK Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 150.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138901/10.

(150150621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

FFK Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 150.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138902/10.

(150150622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

tecna s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 54.039.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour tecna s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015140568/11.

(150153538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Towra S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.820.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015141175/14.

(150153377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Rod 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.701.

Les comptes annuels au 27 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141084/10.

(150153290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Rod 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.748.

Les comptes annuels au 27 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141085/10.

(150153289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

RF Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RF Acquisition S.à r.l.**Mandataire*

Référence de publication: 2015141079/11.

(150153124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

RP Lux Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.924.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015141088/11.

(150153166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015141078/12.

(150153407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Siitnedif Tordesillas SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.897.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015141103/9.
(150153581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Rod 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.733.

Les comptes annuels au 27 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141086/10.
(150153288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Reiff Masutt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141075/10.
(150153174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.719.248.716,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.372.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 28 avril 2013, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 août 2014, sous la référence L140154067 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141099/12.
(150153122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Olympia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 169.232.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OLYMPIA MANAGEMENT S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015141025/13.
(150153162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140225/9.

(150152619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

GTE I Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Susanne MUNTINGA - VAN DEN HOUTEN.

Référence de publication: 2015140184/10.

(150152189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Ithacalux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.685,61.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 197.500.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 20 juillet 2015 que:

Ithacalux 2 S.à r.l., ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197 469, a transféré 1'079'715 parts sociales de classe B de la Société à Ithaca GP Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ, Guernesey, Iles Anglo-Normandes et enregistrée sous le numéro 60424 auprès du Registre de Guernesey.

Séverine Michel / Jean-Christophe Gladek

Gérante de classe B / Gérant de classe A

Référence de publication: 2015140217/16.

(150152762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Seldar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.712.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.090.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 juillet 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.
2. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née le 28 avril 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie C, pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le siège social de l'associé unique, Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., se trouve désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Seldar S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015140435/19.

(150152443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Luxtile au Coin du Feu, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 120.864.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015140298/9.
(150152573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Imprimerie Hengen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 15.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015140227/9.
(150152552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 178.820.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015 que:
le siège social de la Société a été transféré du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Langham Hall Luxembourg Sàrl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015140400/17.

(150152861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Senyar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.312.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.111.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 juillet 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.
2. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née le 28 avril 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie C, pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le siège social de l'associé unique, Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., se trouve désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Senyar S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015140438/19.

(150152459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

FT Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138914/10.

(150151215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Stork Acceptance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.722.

Dépôt rectificatif, précédemment déposé le 29.06.2015 sous la référence L150111432

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015140451/12.

(150152418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Towra S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.820.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015141176/14.

(150153378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 300.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015 que:

le siège social de la Société a été transféré du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015140401/17.

(150152248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Vittoria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 181.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139321/9.

(150151396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Woell s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 12.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139327/10.

(150150624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.525.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 167.311.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139335/10.

(150151073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

VIY Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 172.598.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} juillet 2015

Le siège social de la Société a été transféré au 5 rue Goethe, L-1637 Luxembourg en effet au 15 Août 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015140536/12.

(150151829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Arcadis Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 146.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015140635/13.

(150153769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Parfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.684.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-HUIT JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) NUSCO IMOBILIARA S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit roumain, ayant son siège social à Bucarest, Șos. Pipera numéro 48, Pavilion Administrativ, etaj 2, Camera nr. 20, sector 2, enregistrée au Registre du Commerce de Bucarest, sous le numéro J40/10478/1997, code d'enregistrement fiscal RO10061498.

représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 juillet 2015,

(2) MAGISTRA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.921.

représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 juillet 2015,

tous deux agissant en leur qualité d'associées de Parfin S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 178684, constituée en date du 10 juillet 2013 suivant un acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 4 septembre 2005.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

Les procurations dont question ci-dessus resteront annexées au présent acte.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société à concurrence du montant de EUR 6.400.700,- (six millions quatre cent mille et sept cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 9.209.641,- (neuf millions deux cent neuf mille six cent quarante et un Euros) au montant de EUR 2.808.941 (deux millions huit cent huit mille neuf cent quarante et un euros), par annulation de 6.400.700,- (six millions quatre cent mille et sept cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et remboursement de ce montant de EUR 6.400.700,- (six millions quatre cent mille et sept cents Euros) aux associés de la société, en nature et/ou en espèces, comme suit:

- NUSCO IMOBILIARA S.r.l.:

* en nature à concurrence d'un montant de EUR 6.393.165 (six millions trois cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-cinq euros) consistant en la participation Nusco Building Srl détenue par la société;

* en espèces à concurrence d'un montant de EUR 6.840 (six mille huit cent quarante euros);

et annulation de 6.400.005,- (six millions quatre cent mille et cinq) parts sociales que cet associé détient dans la société.

- MAGISTRA S.A.:

* en espèces à concurrence d'un montant de EUR 695 (six cent quatre-vingt-quinze euros)

et annulation de 695 (six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales que cet associé détient.

Deuxième résolution

Les associés, après avoir pris connaissance du contexte de l'opération mais également de la situation bilantaire de la société, confèrent tous les pouvoirs aux gérants de la société en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec les réductions dont question ci-dessus dont notamment procéder à ces réductions par remboursement aux associés respectifs, en nature et/ou en espèces, procéder aux écritures comptables ainsi que les notifications nécessaires pour rendre les opérations opposables, le tout dans le cadre des dispositions légales luxembourgeoises applicables en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

Les associées décident de modifier l'article six - alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 2.808.941 (deux millions huit cent huit mille neuf cent quarante et un euros) représenté par 2.808.941 (deux millions huit cent huit mille neuf cent quarante et un) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement EUR 2.500.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015139739/68.

(150151538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

GVL Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 199.335.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le sept août

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Guy VERJANS, administrateur de sociétés, né le 14 juin 1985 à Tongres (B), demeurant à B-4342 Hognoul (Belgique), Place du Tige, 3/3 B,

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GVL EXPRESS S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant à l'étranger qu'au Luxembourg, le transport de marchandises par route avec tous types de véhicules utilitaires en ce compris ceux de plus de trois tonnes et demie, l'affrètement, le courtage, le conseil et toutes autres prestations d'intermédiation dans les activités de transport.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Guy VERJANS, prénommé, cent parts	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 980 EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-9638 Pommerloch, 19, Route de Bastogne
2. - Le nombre des gérants est fixé à un.
3. - L'associé désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy VERJANS, prénommé.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Verjans G., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 10 août 2015. Relation: DAC/2015/13349. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139593/111.

(150151707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.346.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of August,

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee of the undersigned notary, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 4 August 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro) registered with the RCS under number B 188000 and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1729 of 4 July 2014, which articles of incorporation have been amended for the last time on 26 May 2015 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1944 of 31 July 2015 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 18,967 (eighteen thousand nine hundred sixty-seven) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 24,125.- (twenty-four thousand one hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,346,750.- (two million three hundred forty-six thousand seven hundred fifty euro) by way of the cancellation of 193 (one hundred ninety-three) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 24,125.- (twenty-four thousand one hundred twenty-five euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 24,125.- (twenty-four thousand one hundred twenty-five euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,346,750.- (two million three hundred forty-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 18,774 (eighteen thousand seven hundred seventy-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, (and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 24,125.- (twenty-four thousand one hundred twenty-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 18,967 (eighteen thousand nine hundred sixty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 2,346,750.- (two million three hundred forty-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 18,774 (eighteen thousand seven hundred seventy-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 193 (one hundred ninety-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 24,125.- (twenty-four thousand one hundred twenty-five euro),

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 24,125.- (twenty-four thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 18,774 (eighteen thousand seven hundred seventy-four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,346,750.- (two million three hundred forty-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 18,774 (eighteen thousand seven hundred seventy-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq août,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représenté par Peggy Simon, employée du notaire instrumentaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg le 4 août 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.370.875,-(deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188000, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l. constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 6 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 4 juillet 2014, numéro 1729, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 mai 2015 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1944 du 31 juillet 2015 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 18.967 (dix-huit mille neuf cent soixante-sept) parts sociales, est détenue par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 24.125,- (vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.370.875,- (deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.346.750,- (deux millions trois cent quarante-six mille sept cent cinquante euros), par le biais (a) de l'annulation de 193 (cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 24.125,- (vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 24.125,- (vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.346.750,- (deux millions trois cent quarante six mille sept cent cinquante euros) représenté par 18.774 (dix-huit mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 24.125,- (vingt quatre mille cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.370.875,- (deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 18.967 (dix-huit mille neuf cent soixante-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 2.346.750,- (deux millions trois cent

quarante-six mille sept cent cinquante euros) représenté par 18.774 (dix-huit mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 193 (cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 24.125,- (vingt quatre mille cent vingt-cinq euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 24.125,- (vingt quatre mille cent vingt-cinq euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 18.774 (dix-huit mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.346.750,- (deux millions trois cent quarante-six mille sept cent cinquante euros) représenté par 18.774 (dix-huit mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation: GAC/2015/6920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139674/172.

(150151862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Fonciere Sweet Inn Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.337.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRAMPTON HOLDING S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-1201 Genève (Suisse), Rue Thalberg, 2, inscrite auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CHE-109.905.362,

ici dûment représentée par Madame Christine CARO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société aura la dénomination «FONCIERE SWEET INN Luxembourg S.à r.l.».

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, et la mise en valeur de droits de propriété intellectuels et du droit à l'image, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une simple décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer à l'Assemblée générale des associés de verser un dividende intérimaire aux associés.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la Société BRAMPTON HOLDING S.A., précitée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille trente-cinq euros (1.035,-EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de un (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jean-Luc CLAUSE, employé privé, né à Dudelange le 2 décembre 1969, résidant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
3. Le siège social de la société est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on twenty-ninth day of July.

Before Me Gérard LECUIT, notary, residing professionally in Luxembourg.

There appeared:

BRAMPTON HOLDING S.A., a company existing under the laws of Switzerland and having its registered office in CH-1201 Geneva (Switzerland), rue Tahlberg, 2, registered with the Trade Register of Geneva under number CH-109.905-632,

here represented by Mrs Christine CARO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the July 2nd, 2015.

Said proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the Articles of Association (hereafter the “Articles”).

The Company will have the name of “FONCIERE SWEET INN LUXEMBOURG S.à r.l.”.

Art. 2. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may acquire, manage, create, possess, sell and develop intellectual property rights and image rights, including but not limited to all copyrights, all patents, licenses, computer sources, all trademarks, trade names, and all drawings and models of whatever origin in Luxembourg or abroad. The company will also subject all research and development related to the creation and operation of all intellectual property rights.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by hundred and twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a board of managers composed of two or more managers, by the joint signature of any two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 16. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of Managers may propose to the general meetings of the shareholder(s) to pay interim dividends.

Art. 18. Liquidation. At the time of winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 183 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory disposition:

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2015.

Subscription and liberation:

The Articles of Association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole one hundred and twenty-five (125) shares and have been fully paid-up by a contribution in cash, so the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand thirty-five euro (EUR 1,035.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at one (1).
2. Is appointed as Manager of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Jean-Luc CLAUSE, private employee, born in Dudelange, on 2 December 1969, residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
3. The registered office is established at 128 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the Notary, the present original deed.

Signé: C: CARO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139572/280.

(150151687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.277.539,60.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.030.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August,

Before the undersigned, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED:

Bionatur Flowers Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million four hundred eighty-three thousand two hundred sixty-one euros and eighty-nine cents (EUR 2,483,261.89), and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 199.031 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Lauren HARRIS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million four hundred eighty-three thousand two hundred sixty-one euros and eighty-nine cents (EUR 2,483,261.89) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 199.030 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 July 2015 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* ("*Mémorial C*"). The Articles have been amended on 7 August 2015 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg which has not yet been published in the *Mémorial C*.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the Notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, as sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company through contributions in cash by an amount of five million seven hundred ninety-four thousand two hundred seventy-seven euros and seventy-eight cents (EUR 5,794,277.78) in order to raise it from its current amount of two million four hundred eighty-three thousand two hundred sixty-one euros and eighty-nine cents (EUR 2,483,261.89) to eight million two hundred seventy-seven thousand five hundred thirty-nine euros and sixty-seven cents (EUR 8,277,539.67), by creating and issuing five hundred seventy-nine million four hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (579,427,778) new shares (together the "New Shares") having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and issued with a share premium in a global amount of five million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred sixty euros and thirty-three cents (EUR 5,737,960.33) and having the rights and obligations determined in the Articles.

The New Shares are subscribed for as follows:

- the Sole Shareholder (i.e., Bionatur Flowers Luxco S.à r.l.) subscribes for one (1) shares issued with three million five hundred thirty-two thousand two hundred thirty-eight euros and ten cents (EUR 3,532,238.10) of share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of three million five hundred thirty-two thousand two hundred thirty-eight euros and eleven cents (EUR 3,532,238.11);

- Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 196.733 ("*Elliott Luxco*"), here represented by Lauren HARRIS, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for five hundred seventy-nine million four hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-seven (579,427,777) shares issued with two million two hundred five thousand seven hundred twenty-two euros and twenty-three cents (EUR 2,205,722.23) of share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of eight million euros (EUR 8,000,000).

Out of the total contribution of eleven million five hundred thirty-two thousand two hundred thirty-eight euros and eleven cents (EUR 11,532,238.11), an amount of five million seven hundred ninety-four thousand two hundred seventy-seven euros and seventy-eight cents (EUR 5,794,277.78) will be allocated to the share capital of the Company and an amount five million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred sixty euros and thirty-three cents (EUR 5,737,960.33) will be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the Notary, who acknowledges it.

The abovementioned proxy for Elliott Luxco initialled ne varietur by the proxyholder of such appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Following such subscriptions and payments, Elliott Luxco joins the Sole Shareholder in taking the following resolutions. Elliott Luxco is expressly accepted as a new shareholder of the Company in accordance with article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and together with the Sole Shareholder shall hereinafter be referred to as the "Shareholders".

Second resolution

In connection with the previous resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 8,277,539.67 (eight million two hundred seventy-seven thousand five hundred thirty-nine euros and sixty-seven cents) represented by 827,753,967 (eight hundred twenty-seven million seven hundred fifty-three thousand nine hundred sixty-seven) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the financial year of the Company in order that the first financial year ends 31 August 2015 instead of 31 December 2015 by amending article 13 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st of September and closes on the 31 August of each year."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 2 of the Articles to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The objects of the Company are:

2.1. To engage in the following activities:

2.1.1. The production and development of cut flowers and plants;

2.1.2. The direction, management and control of production centres of cut flowers and plants;

2.1.3. The commercialisation, distribution and logistics of cut flowers and plants;

2.1.4. The construction, management and sale of green houses, centres for the production of cut flowers and plants and any other installations related to the agricultural industry;

2.1.5. Sale, purchase and lease of real estate assets related or ancillary to the activities described in 2.1.1 to 2.1.4 above.

The foregoing activities listed in this article 2.1, which may be carried out in any territory with no geographical restriction, may also be carried out pursuant to directly or indirectly holding shares or participations of companies or legal entities with similar corporate purpose. Likewise, the corporate purpose includes the acquisition of minority or majority interests or stakes in companies or legal entities with similar corporate purpose or which carry out similar or complementary activities to the ones described above.

2.2. Furthermore, in order to achieve the foregoing, the Company may:

2.2.1 invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.2.2 borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("Luxembourg Law")) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.3 It may give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

2.4. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint with immediate effect and for an unlimited period:

- Pierre Claudel, born on 23 May 1978, in Schiltigheim, France, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as class A manager; and

- Jérôme Devillet, born on 21 May 1986, in Arlon, Belgium, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as class A manager.

The Shareholders resolve to reclassify the current sole manager of the Company Manacor (Luxembourg) S.A. as a class B manager.

The board of managers shall henceforth be composed as follows:

- Pierre Claudel, class A manager;
- Jérôme Devillet, class A manager; and
- Manacor (Luxembourg) S.A., class B manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euro (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois d'août,

Par-devant le soussigné, Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Notaire")

A COMPARU:

Bionatur Flowers Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (2.483.261,89 EUR), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.031 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Lauren HARRIS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le Notaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Telle partie comparante est l'associé unique de Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (2.483.261,89 EUR), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.030 (la "Société"), constituée par un acte notarié établi par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2015 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte en date du 7 août 2015 établi par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C.

La partie comparante représentant la totalité du capital social demande au notaire d'acter des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social émis de la Société par des apports en numéraire à concurrence de cinq millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix-huit centimes (5.794.277,78 EUR) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (2.483.261,89 EUR), à huit millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-sept centimes (8.277.539,67 EUR), par la création et l'émission de cinq cent soixante-dix-neuf million quatre cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (579.427.778) nouvelles parts sociales (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et émises avec une prime d'émission d'un montant total de cinq millions sept cent trente-sept mille neuf cent soixante euros et trente-trois centimes (5.737.960,33 EUR) et ayant les droits et obligations établis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- l'Associé Unique (i.e., Bionatur Flowers Luxco S.à r.l.) souscrit à une (1) part sociale, émises avec une prime d'émission de trois millions cinq cent trente-deux mille deux cent trente-huit euros et dix centimes (3.532.238,10) et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant totale de trois millions cinq cent trente-deux mille deux cent trente-huit euros et onze centimes (3.532.238,11 EUR);

- Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.733 ("Elliott Luxco"), ici représentée par Lauren HARRIS, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à cinq cent soixante-dix-neuf million quatre cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix-sept (579.427.777) parts sociales, émises avec une prime d'émission de deux millions deux cent cinq mille sept cent vingt-deux euros et vingt-trois centimes (2.205.722,23 EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR).

De l'apport total de onze millions cinq cent trente-deux mille deux cent trente-huit euros et onze centimes (11.532.238,11 EUR), un montant de cinq millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix-huit centimes (5.794.277,78 EUR) sera alloué au capital social de la Société et un montant de cinq millions sept cent trente-sept mille neuf cent soixante euros et trente-trois centimes (5.737.960,33 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports mentionnés ci-dessus a été apportée au Notaire, qui la reconnaît.

La procuration susmentionnée pour Elliott Luxco, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le Notaire, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps que lui auprès des autorités d'enregistrement.

Suite à telles souscriptions et tels paiements, Elliott Luxco rejoint l'Associé Unique en adoptant les résolutions suivantes. Elliott Luxco est expressément accepté comme un nouvel associé de la Société en accord avec l'article 189 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ensemble avec l'Associé Unique seront référés ci-après comme étant les "Associés".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 8.277.539,67 EUR (huit millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-sept centimes), divisé en huit cent vingt-sept millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-sept (827.753.967) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (0.01 EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée d'une façon identique à celle requise pour la modification des Statuts."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'exercice social pour que l'année social se termine le 31 août 2015 au lieu du 31 décembre 2015 et décident de modifier l'article 13 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence les 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 2 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 2. Objet.** Les objets de la Société sont:

2.1 De s'engager dans les activités suivantes:

2.1.1. La production et le développement de fleurs coupées et de plantes;

2.1.2. De diriger, gérer et contrôler les centres de production de fleurs coupées et de plantes;

2.1.3. La commercialisation, distribution et logistique des fleurs coupées et de plantes;

2.1.4. La construction, gestion et vente de serre, centres de productions de fleurs coupées et plantes et toutes autres installation en relation avec l'industrie de l'agriculture;

2.1.5. La vente, l'acquisition et la location de tout bien immobilier en relation avec les activités décrites ci-dessous dans les articles 2.1.1 à 2.1.4;

Toutes les activités décrites dans l'article 2.1 ci-dessus, lesquelles pourront être exercées dans tous les territoires sans restrictions géographiques, peuvent également être exercées par le biais de détention de part sociales ou participations de sociétés ou d'entité légales ayant un objet social similaire. De plus, l'objet social de la Société inclus l'acquisition de participations minoritaires ou majoritaires dans des sociétés ou entités légales ayant un objet social similaire ou qui exerce des activités similaire ou complémentaires à celles décrites ci-dessus.

2.2 De plus, pour réaliser ce qui est décrit ci-dessus, la Société peut:

2.2.1. investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) considère comme appropriée et peut prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

2.2.2. emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par les lois de temps en temps du Grand-duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi Luxembourgeoise")) de débetures et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.3. Elle peut fournir des garanties et des sûretés à des tiers pour garantir pour l'accomplissement des obligations de ses succursales, filiales ou toutes autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société;

2.4. La Société peut hypothéquer, nantir, transférer ou autrement grever tous ou une partie des ses biens.

A CONDITION TOUJOURS que la Société ne conclue pas toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Pierre Claudel, né le 23 mai 1978, à Schiltigheim, France, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de catégorie A; et

- Jérôme Devillet, né le 21 mai 1986, à Arlon, Belgium, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de catégorie A.

Les Associés décident de requalifier le gérant unique actuel de la Société Manacor (Luxembourg) S.A. en gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance sera donc dorénavant composé ainsi:

- Pierre Claudel, gérant de catégorie A;

- Jérôme Devillet, gérant de catégorie A; et

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant de catégorie B.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le Notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au(x) mandataire(s) des parties comparantes, connu du Notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le(s) mandataire(s) des parties comparantes a/ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: L. HARRIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 août 2015. Relation: DAC/2015/13640. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139398/262.

(150151877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Zebraia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zebraia Holding S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015140556/12.

(150152151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Bock Capital EU Luxembourg PG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.350.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.301.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bock Capital Investors S.à r.l. (formerly TA Investment Holdings S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with Register of commerce and companies of Luxembourg, under number B 128.538,

hereby represented by Ms. Géraldine Fabric, whose professional address is at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Bock Capital EU Luxembourg PG S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at one million three hundred fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-), represented by:

- (i) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

- (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
- (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:
 - (i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and
 - (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board (as defined in Article 8), on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

- (iii) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or
- (iv) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(v) any freely distributable reserves; and

(vi) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General Meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting. Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to

identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

(ii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

(iii) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

(iv) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

(v) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

(vi) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

(vii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

(viii) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

(ix) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

(x) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares; and

(xi) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2015.

Subscription and payment

Bock Capital Investors S.à r.l., represented as stated above, subscribes for thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class A Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class B Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class C Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class D Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class E Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class F Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class G Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class H Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class I Shares, thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class J Shares in registered form, each with a par value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of one million three hundred fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-).

The amount of one million three hundred fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

130593

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of August 10, 1915 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,800.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers appointed for an undetermined period of time. The following persons are appointed managers:

Class A:

Gregory Wallace, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, U.S.A.;

Thomas Alber, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.; and

Jeffrey C. Hadden, born on October 2, 1961 in New Jersey, United States of America, with professional address at John Hancock Tower, 56th Floor, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, U.S.A..

Class B:

Maxence Monot, born on 8 December 1976 in Dijon, France, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, born on 11 May 1976 in Port Láirge, Waterford, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Emilie Morel, born on 31 January 1982 in Saint-Dié, France, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538,

dûment représentée par Madame Géraldine Fabic, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bock Capital EU Luxembourg PG S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-), représenté par:

- (i) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) Treize millions cinq cent mille (13,500,000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement une Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute Catégorie de Parts sociales sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque Part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0.01) et à des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés, passée par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts sociales, incluant l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales, par rachat et annulation des Parts sociales émises au sein de chaque Catégorie de Parts sociales.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales;

(i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);

(ii) les détenteurs des Parts sociales appartenant auxdites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Part sociale de la catégorie concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par Part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de Parts sociales émises dans la Catégorie de Parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil (tel que défini à l'article 8), sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les associés en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les associés en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale des associés doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des Parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les Parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.

6.10. Les Parts sociales sont librement transférables entre associés.

6.11. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci peut librement transférer les Parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un associé, le transfert («entre vifs») des Parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.13. Le transfert des Parts sociales en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de Parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux associés conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la Catégorie de Parts sociales à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les bénéfices reportés)

R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toute décision du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou télécopie.

(iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Tout associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie A a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie A;

(ii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie B a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie B;

(iii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie C a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie C;

(iv) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie D a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie D;

(v) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie E a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie E;

(vi) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie F a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie F;

(vii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie G a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie G;

(viii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie H a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie H;

(ix) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie I a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie I;

(x) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie J a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie J; et

(xi) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Bock Capital Investors S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie A, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie B, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie C, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie D, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie E, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie F, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie G, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie H, treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie I et treize millions cinq cent mille (13,500,000) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0.01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-).

Le montant d'un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 10 août 1915) se trouvent remplies.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2,800.-

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérants de Catégorie B nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique;

Thomas Alber, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique; et

Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située au 56^{ème} étage du bâtiment John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, gérant, né le 11 mai 1976 à Port-Làirge, Waterford, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Emilie Morel, née le 31 janvier 1982 à Saint-Dié, France, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. FABIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015138716/743.

(150150892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Roslin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.100.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 185.000.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139199/9.

(150151366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Zinnia Hotels Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015141210/14.

(150153452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Luxgate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.238.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 105.092.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Août 2015 que:

- Monsieur Cameron MACDOUGALL a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Madame Bohee Yoon, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommée gérante catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015140270/16.

(150152424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

**Tangible Assets Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l.).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 180.658.

—
In the year two thousand and fifteenth, on the second day of July.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was convened an extraordinary general meeting of the shareholders of Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, above-named, on 23 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2881 on 15 November 2013 (the «Articles»), having its registered office at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS Luxembourg B180.658 (the «Company»), whose articles of association have not been amended since its incorporation,

The meeting was declared open in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 4 p.m. (Luxembourg Time) and presided by Rémi Chevalier, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elected as scrutineer Priscilla Gehlen, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Scrutineer»).

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialised «ne varietur» by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being validly convened. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and vote on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l. to Tangible Assets Investments S.à r.l.;

2. Subsequent amendment of article 1.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The company exists under the name of «Tangible Assets Investments S.à r.l.» (the «Company»); and

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to approve the change of the corporate name of the Company from Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l. to Tangible Assets Investments S.à r.l.

Second resolution

The meeting resolves to subsequently amend article 1.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **1.2.** The Company exists under the name of Tangible Assets Investments S.à r.l.» (the «Company»).

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juillet,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été convoquée

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, prénommé, le 23 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2881, en date du 15 novembre 2013 (les «Statuts»), ayant son siège social au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.658 (la «Société»), dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est ouverte à 16h (heure de Luxembourg) et est présidée par Rémi Chevalier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire, Cathie Scalia, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit comme scrutateur, Priscilla Gehlen, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les représentants des actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pourcent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l. en Tangible Assets Investments S.à r.l.;

2. Modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société devant être lu comme suit:

«La société adopte la dénomination de «Tangible Assets Investments S.à r.l.» (la «Société»); et

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la modification de la dénomination sociale de la Société Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l. en Tangible Assets Investments S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent, de modifier l'article 1.2 des statuts de la Société, devant être lu comme suit:
«La société adopte la dénomination de «Tangible Assets Investments S.à r.l.» (la «Société»)»

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement huit cent cinquante Euros (EUR 850.-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée et ce procès verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: CHEVALIER, SCALIA, GEHLEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139841/114.

(150151503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.635.690,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.359.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of August,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

VIP II Nominees Limited (as nominee for and on behalf of VIP II A LP, VIP II B LP, VIP II A (SF) LP, VIP II B (SF) LP, VIP II (Co-Investment) LP that together are known as "Vitruvian Investment Partnership II"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street, London W1U 1QY, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 08849013,

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 July 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the one million six hundred twenty-three thousand one hundred ninety (1,623,190) shares in issue in Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359 and incorporated on 28 January 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-913 on 9 April 2014. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 29 May 2015 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) from currently one million six hundred twenty-three thousand one hundred ninety euros (EUR 1,623,190.-) to one million six hundred thirty-five thousand six hundred ninety euros (EUR 1,635,690.-) by the creation and issuance of

twelve thousand five hundred (12,500) new class V shares (the “New Shares”), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00); subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) by way of a contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the “Contribution in Kind”); and acknowledgement of a report on the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of the aggregate nominal amount of the New Shares to the share capital of the Company;

2. Consequential amendment of the articles 5.1. and 5.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ 5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million six hundred thirty-five thousand six hundred ninety euros (EUR 1,635,690.-) divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,
- (ii) four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four (493,724) Class F Shares,
- (iii) one hundred ninety thousand (190,000) Class H Shares,
- (iv) thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) Class J Shares,
- (v) five hundred thousand (500,000) Class P Shares,
- (vi) three hundred seventy-eight thousand and eight (378,008) Class T Shares,
- (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class V Shares, and
- (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (EUR1.00).“

5.2. “The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the Shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class C relates to the Project Care Investment.

Class F relates to the Project Lux Investment.

Class H relates to the Project Buttermilk Investment.

Class J relates to the Project Riverside Investment.

Class P relates to the Project Chelsea Investment.

Class T relates to the Project Flight Investment.

Class V relates to the Project Voice Investment.

Category X is not related to a Specific Investment.”

3. Addition of a new definition in article 19 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“Project Voice Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Voicebox S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities”

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) from currently one million six hundred twenty-three thousand one hundred ninety euros (EUR 1,623,190.-) to one million six hundred thirty-five thousand six hundred ninety euros (EUR 1,635,690.-) by the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class V shares (the “New Shares”), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00).

The total subscription price of the New Shares of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) has been paid in by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the “Contribution in Kind”);

Evidence of the Contribution in Kind for the subscription the New Shares was shown to the undersigned notary.

The report by the board of managers of the Company on the Contribution in Kind is hereby acknowledged. The conclusion of such report (a copy of which shall be registered together with the present deed) reads as follows:

“In view of the above, the Board of Managers believes that the Contribution in Kind with respect to the twelve thousand five hundred (12,500) new class V shares to be issued is to be valued at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and is equal to the subscription price of the twelve thousand five hundred (12,500) new class V shares to be so issued by the Company.”

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

Second resolution

It is consequently resolved to amend the articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million six hundred thirty-five thousand six hundred ninety euros (EUR 1,635,690.-) divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,
- (ii) four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four (493,724) Class F Shares,
- (iii) one hundred ninety thousand (190,000) Class H Shares,
- (iv) thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) Class J Shares,
- (v) five hundred thousand (500,000) Class P Shares,
- (vi) three hundred seventy-eight thousand and eight (378,008) Class T Shares,
- (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class V Shares, and
- (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (EUR1.00).“

5.2. “The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the Shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class C relates to the Project Care Investment.

Class F relates to the Project Lux Investment.

Class H relates to the Project Buttermilk Investment.

Class J relates to the Project Riverside Investment.

Class P relates to the Project Chelsea Investment.

Class T relates to the Project Flight Investment.

Class V relates to the Project Voice Investment.

Category X is not related to a Specific Investment.”

Third resolution

It is resolved to add a new definition in article 19 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“Project Voice Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Voicebox S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)”

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the “Project Voice Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Voicebox S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)” above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'août,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

VIP II Nominees Limited (en tant que représentant et pour le compte de VIP II A LP, VIP II B LP, VIP II A (SF) LP, VIP II B (SF) LP, VIP II (Co-Investment) LP, collectivement «Vitruvian Investment Partnership II»), une private limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, Londres W1U 1QY, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 08849013,

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des un million six cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix (1.623.190) parts sociales émises dans Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359, constituée le 28 janvier 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-913 du 9 avril 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 29 mai 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix euros (1.623.190,- EUR) à un million six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.635.690,- EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de classe V (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR); souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) au moyen d'un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) détenue par l'Associé Unique envers la Société (l'«Apport en Nature»); et reconnaissance d'un rapport sur l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; allocation du montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société;

2. Modification en conséquence des articles 5.1. et 5.2 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« 5.1. La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré d'un million six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.635.690,- EUR) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,
 - (ii) quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre (493.724) Parts Sociales de Classe F,
 - (iii) cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Parts Sociales de Classe H,
 - (iv) trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) Parts Sociales de Classe J,
 - (v) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe P,
 - (vi) trois cent soixante-dix-huit mille huit (378.008) Parts Sociales de Classe T,
 - (vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe V, et
 - (viii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des Associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans s'y limiter, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Projet Care.

La Classe F se rapporte à l'Investissement Projet Lux.

La Classe H se rapporte à l'Investissement Projet Buttermilk.

La Classe J se rapporte à l'Investissement Projet Riverside.

La Classe P se rapporte à l'Investissement Projet Chelsea.

La Classe T se rapporte à l'Investissement Projet Flight.

La Classe V se rapporte à l'Investissement Projet Voice.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

3. Ajout d'une nouvelle définition à l'article 19 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

«Investissement Projet Voice signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non, ou autres dans Voicebox S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.623.690,- EUR) à un million six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.635.690,- EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de classe V, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR).

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été payé et souscrit par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) détenue par l'Associé Unique envers la Société (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'Apport en Nature pour la souscription des Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Le rapport du conseil de gérance de la Société sur l'Apport en Nature a été reconnu par les présentes. La conclusion de ce rapport (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que l'Apport en Nature relatif aux douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de classe V à émettre doit être évalué à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et est égal au prix de souscription des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de classe V devant être ainsi émises par la Société.»

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier les articles 5.1. et 5.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré d'un million six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.635.690,- EUR) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,
 - (ii) quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre (493.724) Parts Sociales de Classe F,
 - (iii) cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Parts Sociales de Classe H,
 - (iv) trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) Parts Sociales de Classe J,
 - (v) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe P,
 - (vi) trois cent soixante-dix-huit mille huit (378.008) Parts Sociales de Classe T,
 - (vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe V, et
 - (viii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des Associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans s'y limiter, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Projet Care.

La Classe F se rapporte à l'Investissement Projet Lux.

La Classe H se rapporte à l'Investissement Projet Buttermilk.

La Classe J se rapporte à l'Investissement Projet Riverside.

La Classe P se rapporte à l'Investissement Projet Chelsea.

La Classe T se rapporte à l'Investissement Projet Flight.

La Classe V se rapporte à l'Investissement Projet Voice.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

Troisième résolution

Il est décidé d'ajouter une nouvelle définition à l'article 19 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:
«Investissement Projet Voice signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non, ou autres dans Voicebox S.à.r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 août 2015. Relation: DAC/2015/13369. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139313/268.

(150151251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

NGR Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 102.357.

—
La société a été constituée par acte notarié en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1065 du 22 octobre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NGR CONSULTING SARL

Signature

Référence de publication: 2015141004/13.

(150153022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Queensgate Investments I Midco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 182.148.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015 que:

le siège social de la Société a été transféré du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015140402/17.

(150152909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.
